



Association **N**ationale des **D**octeurs

# LES DOCTEURS : DES PASSEURS DE FRONTIÈRES

Accueil des Doctorants  
Université Jean Moulin Lyon 3

Jeudi 27 novembre 2014

*Lyon*

# Présentation de L'ANDès

## *Association loi 1901 :*

- Fondée en 1970, reconnue d'utilité publique depuis 1975

## *Quelques chiffres :*

- Près de 1500 membres, titulaires d'un doctorat
- 6 interventions à propos du doctorat en 2014
- 6 documents publiés en 2014
- une demi-douzaine d'afterworks (Lyon, Marseille, Paris, Strasbourg)

# Missions de l'ANDès

## *Promouvoir le doctorat*

- Mettre en avant la valeur ajoutée des compétences des docteurs
- Valoriser l'expérience professionnelle

## *Mettre les talents des docteurs au service de la société*

- Positionner les docteurs comme « passeurs de frontières »
- Tirer parti de l'expertise et des savoir-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain

## *Créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs*

- Augmenter la visibilité collective des docteurs
- Permettre à chacun de développer son réseau professionnel
- Favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.

# Moyens d'action de l'ANDès

## *Débattre, se concerter et agir ensemble*

- Forum interne « Agora » : espace de discussion
- Groupes de travail thématiques
- Utilisation d'outils collaboratifs

## *Communiquer et être au cœur des débats*

- Organisation et participation à des événements autour du doctorat (JCFD, colloques, journées institutionnelles...)
- Rencontres avec acteurs et décideurs du panorama socio-économique (gouvernement, collectivités locales, institutions, industriels...)
- Diffusion de nos propositions, communiqués de presse...

## *Animer la Communauté Française des Docteurs*

- Rencontres organisées par les antennes locales
- Discussions et débats sur LinkedIn

# Focus : Le Doctorat à la Loupe

## Projet commun avec la Confédération des Jeunes Chercheurs

- Décrire les bonnes pratiques du doctorat
- A destination de tous les acteurs : doctorant, directeur doctoral, directeur d'école doctorale, d'établissement, financeur, etc.

## 14 fiches publiées depuis janvier 2013

- références à la législation et la réglementation
- référence à la Charte européenne du chercheur
- doctorants = chercheurs en début de carrière

→ *Référentiel pour clarifier ce qu'est le doctorat aux recruteurs potentiels en dehors du secteur académique*

**AND** **CONFÉDÉRATION DES JEUNES CHERCHEURS & ASSOCIATION NATIONALE DES DOCTEURS**  
**CJC** **Le Doctorat à la Loupe - Finalisation du recrutement**

### Finalisation du recrutement

Une fois un candidat au doctorat a été choisi et a accepté la proposition d'emploi, le recrutement se termine par trois étapes :

- la signature de la charte du doctorat,
- la signature d'un contrat de travail,
- l'inscription dans l'école doctorale et dans l'établissement.

Il s'accompagne d'éventuelles démarches administratives supplémentaires si le doctorant n'est pas de nationalité française.

### Signature de la charte du doctorat

La charte du doctorat<sup>1</sup> est un document proposé par l'établissement qui régit les droits et devoirs des principaux acteurs du doctorat.

Ce document est signé par le doctorant, le directeur doctoral, le co-encadrant éventuel, le responsable de l'unité de recherche et le directeur de l'école doctorale. Au préalable de la signature, les différents parties peuvent avoir une discussion sur les différents points de la charte.

Cette signature n'établit pas une relation contractuelle entre ses signataires, néanmoins les dispositions de la charte ont une valeur réglementaire, en particulier pour le doctorant<sup>2</sup>. Il s'agit également d'un engagement moral entre les parties.

Les sujets abordés peuvent varier en fonction de l'établissement<sup>3</sup> mais ils respectent l'organisation de la charte type du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche<sup>4</sup> :

- les buts de la charte,
- les financements,
- les modalités d'encadrement et de suivi du doctorant,
- le durée du doctorat,
- les modalités de publication,
- les possibilités de médiations.

L'établissement peut aborder les problématiques en précisant par exemple l'accès aux laboratoires, les spécificités des doctorants en co-tutelle, etc. Une charte claire, bien définie, concernant l'ensemble des aspects du doctorat permet de bien cadrer les différents moments du doctorat et d'être un document de référence pour tous les acteurs concernés.

### Signature du contrat de travail

Le doctorat étant une expérience professionnelle, il nécessite la signature d'un contrat de travail, s'appuyant à celle de la charte du doctorat. Il est donc important de vérifier que le contrat de travail signé respecte la législation française du travail, y compris pour les doctorants étrangers, comme précisé dans la fiche 4 *Plan de financement d'un projet doctoral*.

Les types de contrat peuvent varier en fonction de l'employeur. L'appellation de contrat doctoral est soumise à

1. L'arrêté du 2 septembre 1998 relatif aux chartes des thèses instaure l'obligation, pour tout établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer le doctorat, de déposer une charte du doctorat.
2. <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertises/chartes-des-chercheurs/chartes.php>
3. En 2009, la Confédération des Jeunes Chercheurs avait émis son propre modèle de charte du doctorat de la plupart des établissements : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertises/chartes-des-theses/>
4. <http://www.education.gouv.fr/NO/1998/14/14p.htm>

Le Doctorat à la Loupe - n° 8 - juillet-août 2013 5/8

[http://www.andes.asso.fr/F\\_doctorat\\_loupe.php](http://www.andes.asso.fr/F_doctorat_loupe.php)

# Focus : Le Doctorat à la Loupe

## *Déjà parues :*

- N°1 (janvier 2013) - **Les enjeux et les acteurs du doctorat**
- N°2 (février 2013) - **Motivations : de l'idée au projet** (spécial encadrant et doctorant)
- N°3 (mars 2013) - **Élaboration du projet doctoral** (spécial encadrant)
- N°4 (avril 2013) - **Plan de financement du projet doctoral** (spécial encadrant)
- N°5 (mai 2013) - **Validation et sélection des projets doctoraux** (spécial école doctorale)
- N°6 (juin 2013) - **Publication et diffusion du projet doctoral** (spécial encadrant et doctorant)
- N°7 (octobre 2013) - **Procédure de recrutement du doctorant** (spécial encadrant et doctorant)
- N°8 (novembre 2013) - **Finalisation du recrutement** (version générale)
- N°9 (décembre 2013) - **Intégration des nouveaux doctorants** (version générale)
- N°10 (février 2014) - **Lancement du projet doctoral** (spécial encadrant et doctorant)
- N°11 (mars 2014) - **Encadrement et suivi du projet doctoral** (spécial directeur doctoral)
- N°12 (avril 2014) - **Formation continue pour les doctorants** (spécial école doctorale)
- N°13 (juin 2014) - **Activités hors recherche pendant le doctorat** (version générale)
- N°14 (septembre 2014) - **Durée du projet doctoral et prolongation éventuelle** (version générale)

*A télécharger sur :* [http://www.andes.asso.fr/F\\_doctorat\\_loupe.php](http://www.andes.asso.fr/F_doctorat_loupe.php)

# Focus : Passeport Docteur



## PASSEPORT DOCTEUR

**Bienvenue dans la communauté des docteurs**

Félicitations, vous êtes désormais titulaire du plus haut titre universitaire, internationalement reconnu. L'association nationale des docteurs (ANDès) ainsi que votre université souhaitent vous intégrer dans le réseau des docteurs et vous fournir les informations utiles pour la poursuite de votre carrière. Nous espérons ainsi vous donner les clés pour valoriser au mieux votre expérience et vos compétences acquises au cours de votre doctorat.

**Valorisons l'ensemble de nos compétences**

Le doctorat est une expérience de recherche et d'innovation de trois ans. En conduisant votre projet doctoral, vous avez acquis de nombreuses compétences génériques en plus d'une expertise dans votre domaine. Ainsi armé, vous rejoindrez les secteurs d'activité et fonctions en phase avec votre projet professionnel.

-  **Expertise scientifique et technique** : Traiter des problématiques complexes, faire preuve de créativité et proposer des solutions innovantes
-  **Gestion de projet** : Organiser et planifier son travail, respecter des délais, gérer des moyens humains et financiers, travailler en équipe, former des collaborateurs
-  **Travail prospectif et pensée analytique** : Assurer une veille technologique et concurrentielle, analyser et synthétiser l'information
-  **Communication** : Rédiger des synthèses et présenter son travail, communiquer à l'international, diffuser les savoirs
-  **Interdisciplinarité et réseaux** : Travailler avec des experts de différents domaines, participer à des réseaux internationaux
-  **Gestion de l'incertitude et du changement** : Évaluer les risques et les environnements incertains et évolutifs, s'adapter aux environnements complexes et hautement concurrentiels

## Passeport Docteur

### Communauté française des docteurs

La Communauté Française des docteurs est le réseau national des docteurs, présente sur les plates-formes de mises en relation professionnelles Viadeo et LinkedIn.

Rejoignez dès maintenant la CFD et le hub des docteurs de votre Université !

<http://communaute-docteurs.fr>




### 3 ans après le doctorat...

12 000 doctorants soutiennent leur thèse chaque année. Que font-ils après ? L'enquête Génération du CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), réalisée tous les trois ans auprès des sortants du système éducatif en France, trois ans après le début de leur vie active, permet d'en savoir plus sur la situation professionnelle des nouveaux docteurs.

**On y observe que les docteurs trouvent leur place autant dans le secteur public que dans le secteur privé, et pas seulement dans des activités de recherche !**

Devenir professionnel en 2010 des docteurs 2007	Secteur privé		Secteur public	
	Chercheur / Hors recherche			
Lettres, Sciences humaines et sociales	6 %	25 %	48 %	21 %
Sciences de la vie et de la Terre	23 %	18 %	48 %	11 %
Sciences de l'ingénieur	40 %	15 %	40 %	5 %
Mathématiques, Physique, Chimie	21 %	14 %	57 %	8 %

D'après L'insertion des docteurs - Interrogation en 2012 des docteurs diplômés en 2007, J. Calmand, I.Recotille, Net.doc n°115, novembre 2013. <http://tinyurl.com/NetDoc115Cereq>

## Passeport Docteur

### Glossaire entreprise

**Entreprise** : structure juridique composée d'actions, dont l'ensemble forme le capital. Les actions sont détenues par les associés qui possèdent donc l'entreprise. L'entreprise regroupe tous les moyens humains, matériels et financiers qui permettent de fournir des produits ou des services à ses clients. L'entreprise, pour être viable, doit avoir un objectif de rentabilité.

**Finance et stratégie d'entreprise**

**Business Plan** : plan d'affaire, document présentant la stratégie de développement de l'entreprise.

**Business Model** : modèle économique de vente qui permet à l'entreprise de générer de la valeur.

**Capital social** : fonds propres apportés par les actionnaires d'une entreprise.

**Filiale** : entreprise dont le capital appartient pour plus de sa moitié à une autre société dite société mère ou «holding», qui en assure généralement la direction, l'administration et le contrôle.

**Chiffre d'affaires (CA)** : désigne le montant total des ventes de biens et/ou de services d'une entreprise sur une période donnée (le plus souvent la durée d'un exercice comptable, un an).

**Business angels** : investisseurs non professionnels.

**Capital riskers / Fonds d'investissement** : sociétés dont le métier est d'investir dans d'autres entreprises.

**CIR** : Crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt en faveur de la recherche et de l'innovation dans l'entreprise.

**Ressources humaines et contrat**

**Fiche de poste** : description détaillée d'un poste (principales missions, tâches, objectifs, évolution, environnement, articulation du poste dans l'organisation de l'entreprise, rémunération, raison du recrutement) et du profil du candidat à recruter (Formation, expérience professionnelle, savoir, savoir-faire, savoir-être, potentiel).

**Sourcing** : recherche, identification et sélection de candidats pour un poste.

**Approche directe** : action de contacter des candidats pour leur proposer un poste auquel ils n'ont pas postulé.

**GPEC** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, permet à l'entreprise d'identifier et d'adapter les compétences de ses ressources humaines à ses besoins actuels et à venir.

**Contrat de travail** : régit les relations de travail et la relation de subordination entre un salarié et son employeur, le salarié recevant un salaire contre l'exécution de son travail. Les contrats peuvent être à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD).

**Package salarial** : ensemble des éléments de rémunération : salaire fixe et variable, stock options, intéressement, participation, avantages en nature.

**Convention collective** : accord entre des organisations d'employeurs et des syndicats de salariés qui encadre et réglemente les contrats de travail et leur exécution.

**Code du travail** : recueil des textes législatifs et réglementaires applicables en matière de droit du travail.

Fiche réalisée par Adoc Talent Management, premier cabinet spécialisé dans le conseil en recrutement de docteurs, [www.adoc-tm.com](http://www.adoc-tm.com).

En cours de finalisation, à paraître en 2015

# Focus : Carrières des docteurs 5 ans après

## *Partenariat avec l'APEC :*

- Enquête en 2014 sur les docteurs 2008 à 2010
- Quelle trajectoire d'emploi ? Moyens pour y accéder ?
- 700 réponses
- publication à l'hiver 2014/2015



# Focus : Communauté Française des Docteurs



COMMUNAUTÉ  
FRANÇAISE DES  
DOCTEURS

- Visibilité de la communauté des Docteurs
  - 5000 membres sur LinkedIn,
  - 2800 membres sur Viadeo,
  - 1000 membres sur Facebook
- Plusieurs discussions hebdomadaires sur LinkedIn
  - Groupe “Parrainage de docteurs”
  - ...
- Rencontres organisées par les antennes locales : apéros et « afterworks » de la CFD
  - Lyon, Paris, Marseille, Strasbourg
  - Lyon :
    - ✓ Dernier : 22 octobre 2014
    - ✓ Prochain : janvier/février 2015

# Focus : Politique nationale sur le doctorat

LOIS

LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative  
à l'enseignement supérieur et à la recherche (1)

NOR : ESRJ1304228L

## Mobilisation

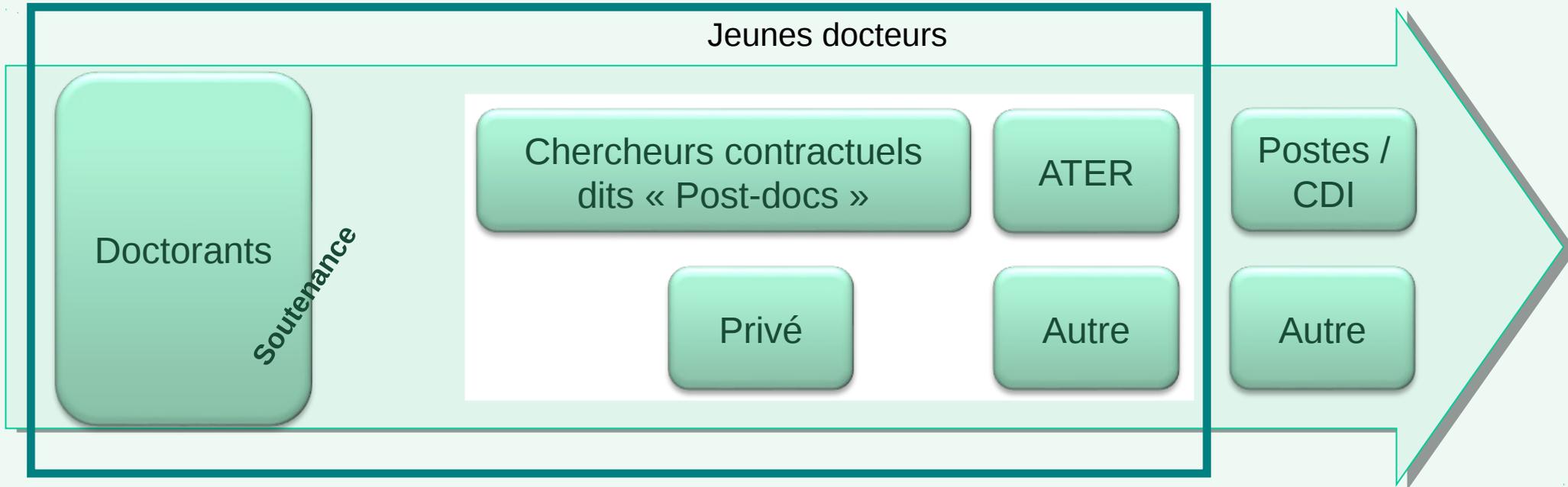
- Assises de l'Enseignement Supérieur en 2012
  - rédaction d'une contribution pour une amélioration des carrières des docteurs
- Loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche : lobbying, auditions, communiqués de presse
  - reconnaissance du titre de docteur dans la haute fonction publique, négociations avant 2016 des conventions collectives
- Projet de loi de finances 2015
  - Proposition de 2 amendements (rejetés, communiqué de presse publié il y a 2 jours) :
    - *Limite des dépenses de personnel du Crédit d'Impôt Recherche en fonction du taux de docteurs embauchés*
    - *Taxe OFII pour les "scientifiques chercheurs" étrangers qui changent de statut pour "salarié"*

[http://www.andes.asso.fr/F\\_publications.php](http://www.andes.asso.fr/F_publications.php) & [http://www.andes.asso.fr/F\\_communiques.php](http://www.andes.asso.fr/F_communiques.php)

*Merci de votre attention...*

- Questions ?

# Jeunes Chercheurs



## Jeunes Chercheurs

Chercheurs non permanents effectuant ou ayant effectué un doctorat

# Les forces vives de la recherche :

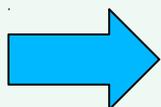
## Quelques chiffres

- 65 000 doctorants + un grand nombre de docteurs en CDD (env 10 000 ?)
- 59 350 enseignants chercheurs permanents dans les universités,  
11 300 chercheurs au CNRS, 2200 à l'INSERM, 8 100 au CEA, 1800 à l'INRA...

### Evolution du doctorat :

- Démocratisation du doctorat depuis 20-30 ans
- Des doctorants plus nombreux (pas qu'en France)
- Davantage de doctorants étrangers (35% en 2005, 41% aujourd'hui)

Durée du doctorat s'est raccourcie : plutôt 3 ans aujourd'hui



Finalité du diplôme repensée – Formation *par* la recherche  
(Arrêté du 7 août 2006)

# Les forces vives de la recherche :

## Quelques chiffres

Davantage de docteurs en compétition pour les postes dans le public, donc  
davantage de CDD « file d'attente » après le doctorat

- Environ 12 000 Dr diplômés/an
- 2 500-3 000 postes ens. sup. & rech./an

### **Emploi dans la recherche publique à hauteur de 20-25% seulement !!**

(en flux annuel)

- En biologie :
    - Environ **1600-1800** Dr/ an
    - Env 215 MdC en 2013 => **99 cette année !!!**
- + 75 CR Inserm + 74 CR CNRS + 39 CR2 INRA = Env **300** postes



En 2010,  
le CNRS recrute **400**  
chercheurs (f/h)  
dans tous les domaines scientifiques :

Mathématiques	Sciences de la planète et de l'univers
Physique	Sciences de l'environnement et développement durable
Physique nucléaire et hautes énergies	Sciences du vivant
Sciences chimiques	Sciences de l'homme et de la société
Sciences pour l'ingénieur	
Science et technologie de l'information et de la communication	

le CNRS recrute **307** chercheur-e-s  
En 2013

- sciences biologiques
- chimie
- sciences de l'environnement et écologie
- sciences humaines et sociales
- sciences de l'information
- sciences de l'ingénierie et des systèmes
- mathématiques
- physique
- physique nucléaire et des hautes énergies
- sciences de la planète et de l'Univers

 En 2012,  
le CNRS recrute **330**  
chercheur-e-s  
dans tous les domaines scientifiques

- |  |   |
|--|---|
| • sciences biologiques                     | • mathématiques                             |
| • chimie                                   | • physique                                  |
| • sciences de l'environnement et écologie  | • physique nucléaire et des hautes énergies |
| • sciences humaines et sociales            | • sciences de la planète et de l'Univers    |
| • sciences de l'information                |   |
| • sciences de l'ingénierie et des systèmes |   |

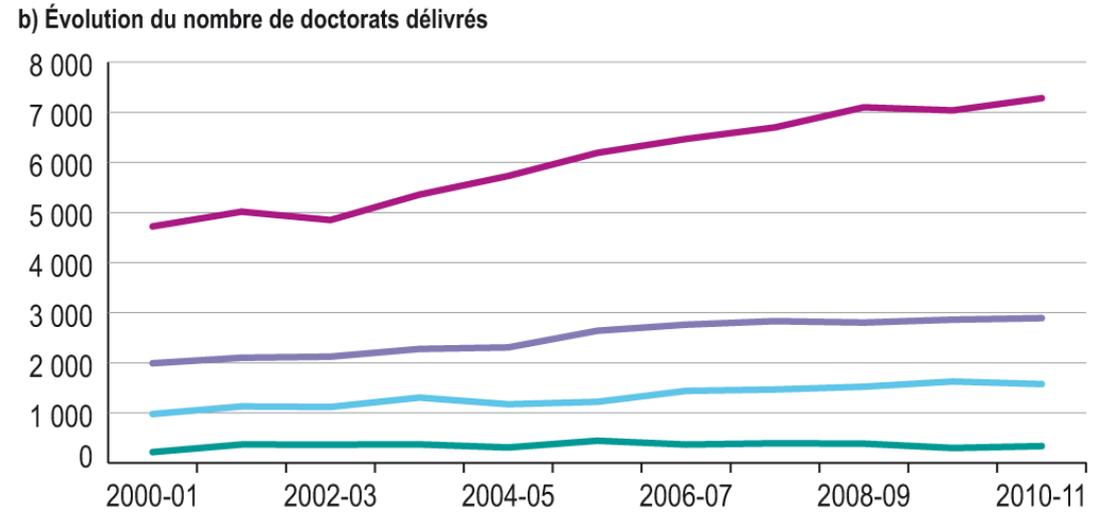
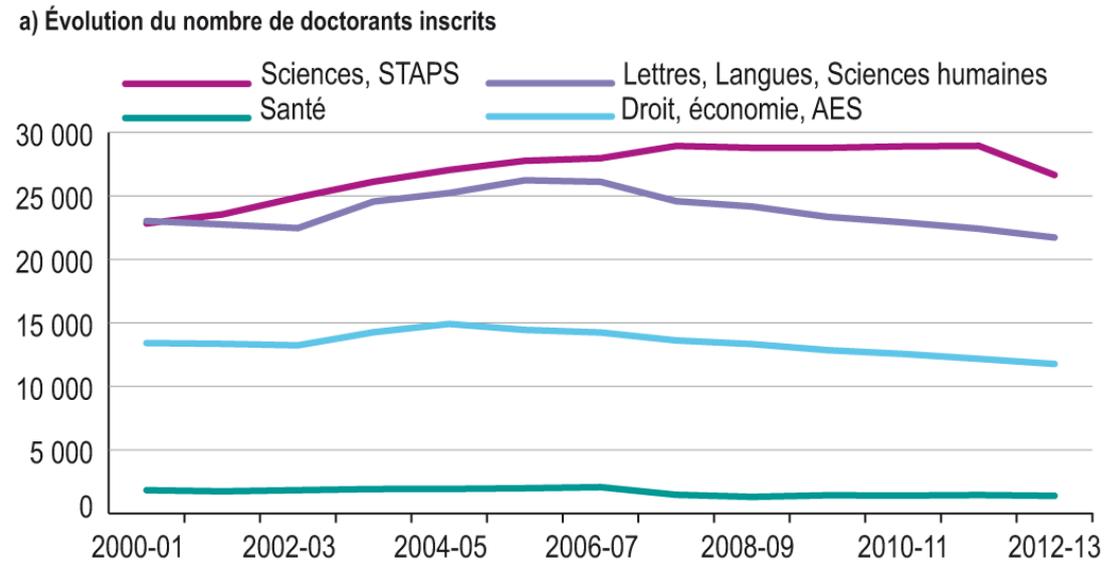
En 2014, le CNRS recrute **300** chercheurs (h/f)  
dans tous les domaines scientifiques

Biologie  
Chimie  
Écologie & Environnement  
Homme & Société  
Ingénierie & Systèmes  
Mathématiques  
Nucléaire & Particules

**100 postes chercheurs mis au concours en moins entre 2010 et 2014 (25%)**



# Evolution doctorants inscrits / doctorats délivrés



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.

# Condition d'emploi des docteurs 2007 en 2010 et 2012

	Taux d'emploi (en %)		Part des emplois dans la recherche (en %)		Part des emplois en EDD (en %)		Part des cadres (en %)		Salaire net mensuel médian (en euros courants) <sup>1</sup>	
	2010	2012	2010	2012	2010	2012	2010	2012	2010	2012
Mathématiques-Physique-Chimie	91	95	78	79	28	10	95	97	2 320	2 480
Sciences de l'ingénieur	89	95	80	74	16	8	97	98	2 350	2 540
Sciences de la vie et de la Terre	86	88	71	81	43	29	89	96	2 180	2 400
Lettres-Sciences humaines et sociales	87	97	54	75	30	12	87	94	2 160	2 400
<b>Ensemble des docteurs</b>	<b>88</b>	<b>94</b>	<b>68</b>	<b>77</b>	<b>30</b>	<b>14</b>	<b>91</b>	<b>96</b>	<b>2 250</b>	<b>2 470</b>

<sup>1</sup> Y compris les temps partiels.

Source : [CEREQ](#)

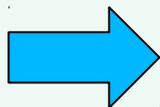
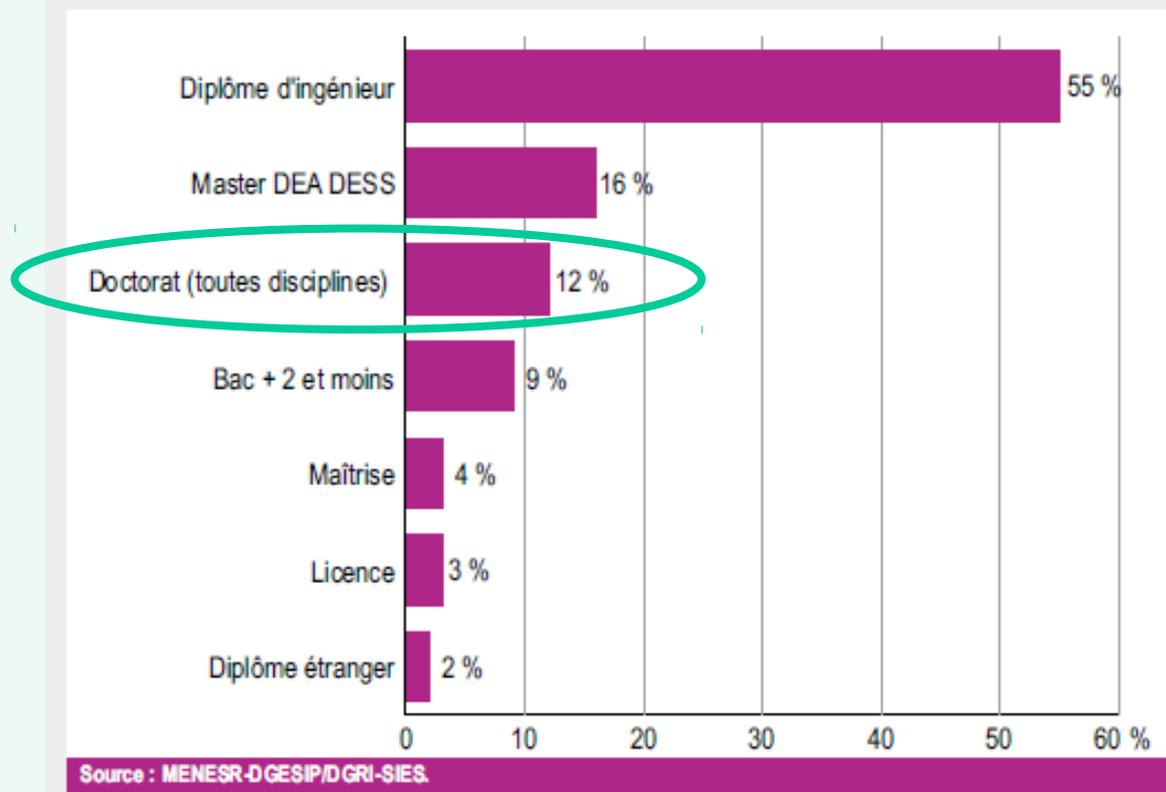
Champ : France métropolitaine.

**Autres pays OCDE : 2% chômage pour les docteurs à 3 ans après la soutenance**

# Les chercheurs docteurs dans le privé

02 Répartition selon le diplôme le plus élevé des chercheurs en entreprise en 2011 (en %)

France entière



**Problème de reconnaissance du doctorat en France**

# Financement des doctorants inscrits en première année

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<b>Total des doctorants inscrits en première année de thèse</b>	<b>19 769</b>	<b>19 182</b>	<b>18 232</b>	<b>19 031</b>
<b>Doctorants dont la situation financière est connue</b>	<b>18 564</b>	<b>18 499</b>	<b>17 414</b>	<b>18 227</b>
Doctorants bénéficiant d'un financement pour la thèse (hors doctorants exerçant une activité salariée)	12 761	12 426	11 605	12 405
<i>% des doctorants financés pour leur thèse (en %)</i>	68,7	67,2	66,6	68,1
<i>Contrat doctoral MENESR (en %)</i>	21,7	20,9	21,7	21,1
<i>CIFRE (en %)</i>	6,5	6,6	6,6	6,7
<i>Financement relevant d'un organisme de recherche (en %)</i>	7,7	8,2	7,3	7,7
<i>Allocations d'une collectivité territoriale (en %)</i>	5,4	5,5	5,5	5,5
<i>Financement pour doctorants étrangers (en %)</i>	11,1	11,0	11,3	11,1
<i>Autres financements (en %)</i>	16,3	15,0	14,3	15,9
<b>Doctorants exerçant une activité salariée (hors financement de leur thèse)</b>	<b>3 098</b>	<b>3 249</b>	<b>3 463</b>	<b>3 545</b>
<i>% des doctorants exerçant une activité salariée (en %)</i>	16,7	17,6	19,9	19,4
<b>Doctorants sans activité rémunérée</b>	<b>2 705</b>	<b>2 824</b>	<b>2 346</b>	<b>2 277</b>
<i>% des doctorants sans activité rémunérée (en %)</i>	14,6	15,3	13,5	12,5

Source : MESR, Etat de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Mars 2014

**=> La rémunération n'est pas toujours une évidence en doctorat**

## **Principe de base pour la valorisation du doctorat :**

**« le doctorat est une expérience professionnelle »**

**Preuves : vos missions et activités quotidiennes !!**

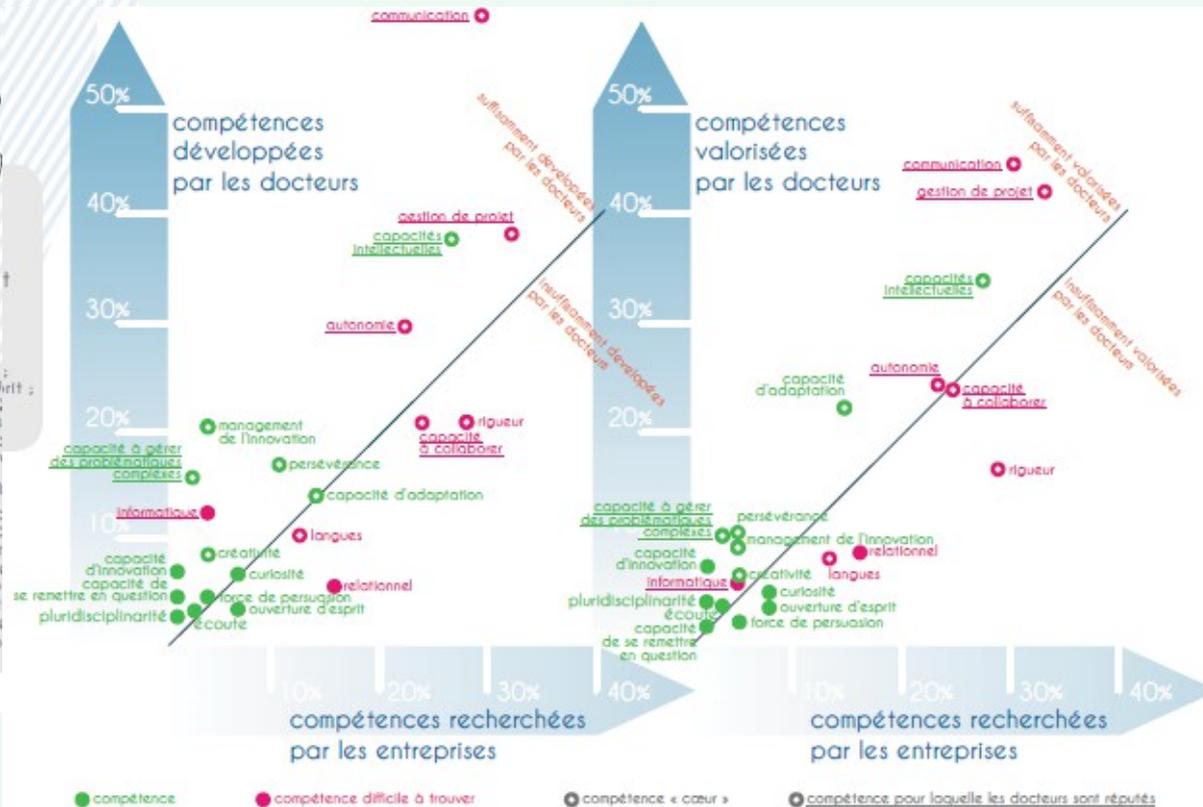
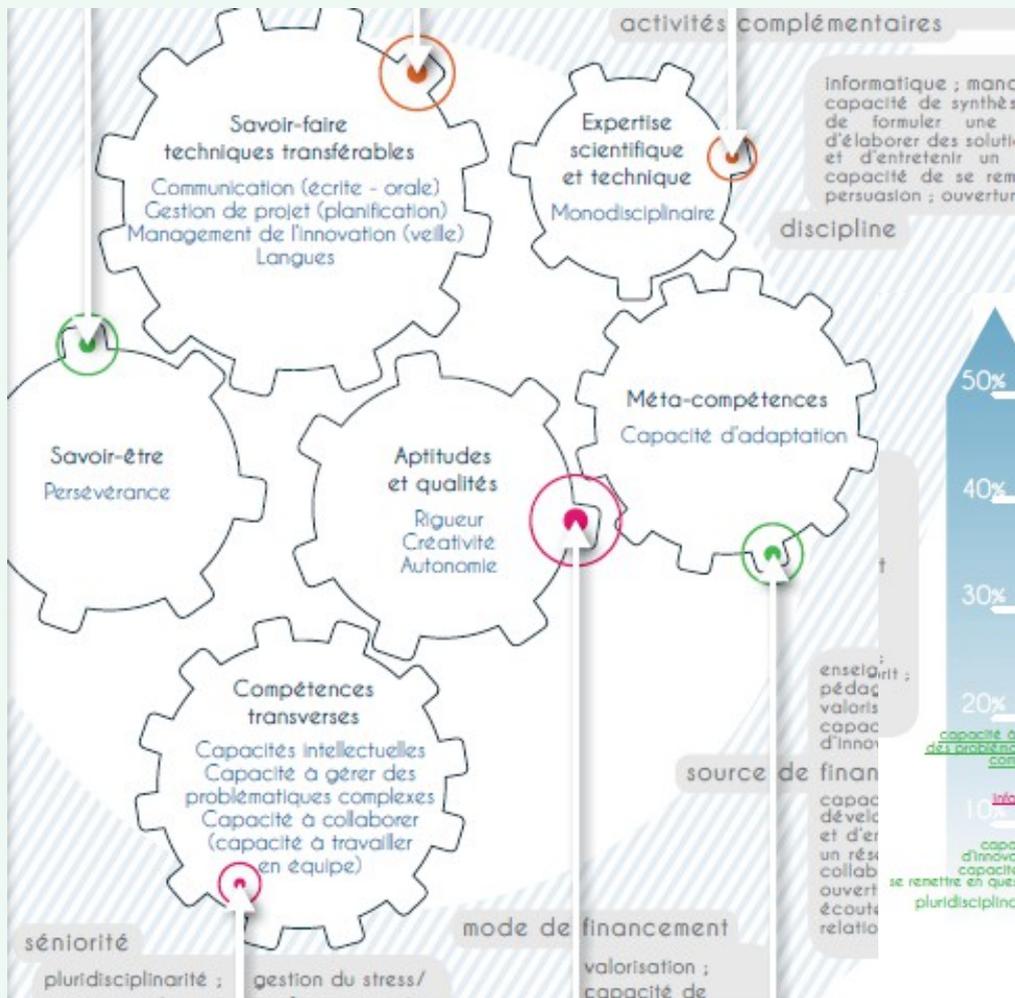
# Un vrai métier donc :

- Contrat / Rémunération
- Vraie embauche
- Accès aux formations comme tout personnel
- Encadrement de qualité
- Conditions de travail matérielles adéquates pour travailler
- Accès à la représentativité

## Ça passe par : **Une conscience et une reconnaissance des compétences des docteurs**

### Des études récentes :

- Le rapport Poulain (2011) : identifie 20 compétences principales des docteurs
- Adoc Talent Management (2012) : étude CAREER : **il existe un pool de compétences spécifiques aux docteurs (quelle que soit leur discipline)**



Il existe donc une adéquation remarquable entre les compétences développées et valorisées par les docteurs et les attentes des entreprises.

## Ça passe par :

# La bonne terminologie (professionnelle) du doctorat

- ~~étudiant en thèse~~ : l'expression **chercheur doctorant** ou simplement **doctorant**, doit être préférée en cela qu'elle fait primer la fonction de chercheur et de producteur de connaissances sur celle d'étudiant et de consommateur de connaissances. La variante **enseignant-chercheur doctorant** peut être employée pour les doctorants ayant une activité d'enseignement. **Doctoral candidate** ou **Doctoral researcher** doivent remplacer ~~Ph.D. student~~ ou ~~Graduate student~~ ;
- ~~post-doc, stage post-doctoral, voire études post-doctorales~~ : désignent les **CDD de recherche pour docteurs**, en dissimulant l'aspect précaire des contrats proposés aux nouveaux docteurs.
- ~~insertion professionnelle~~ : les doctorants étant déjà en activité professionnelle, leur **devenir professionnel** doit être désigné en parlant, par exemple, de **poursuite de carrière** ;
- **thèse** : désigne uniquement le manuscrit final, et non le **projet de recherche doctoral** allant de l'inscription universitaire à la soutenance. **Inscription en doctorat** doit remplacer ~~inscription en thèse~~ ;
- ~~thésard~~ : en français, le suffixe « ard » est **péjoratif** ou familier. Ce terme ne peut donc être que de l'argot et ne peut apparaître dans un document officiel

Ça passe par :

**Une amélioration de cette reconnaissance professionnelle :**

- Dans le secteur académique
- Dans le secteur public hors académique
- Dans le secteur privé

